



21 OCTOBRE 2021

EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR SEPT AXES ROUTIERS DE LA MÉTROPOLE UNE EXPÉRIMENTATION INÉDITE POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse a augmenté de 30% au cours des 20 dernières années.

Par le biais du Comité de pilotage « Plan lumière », Isabelle TOUZARD, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée à la Transition écologique et solidaire, Biodiversité, Energie, Agroécologie et alimentaire, Agnès SAURAT, Adjointe au Maire de Montpellier, Déléguée au Patrimoine municipal et à la Sobriété énergétique, Frédéric LAFFORGUE, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué aux Voiries et à l'Espace public et Bruno PATERNOT, Conseiller municipal, Délégué à l'Esthétique lumineuse et à l'Ambiance sonore de la ville, Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole, Délégué à la Qualité de l'environnement visuel, RLPI (rattachement à la délégation Aménagement durable du territoire, Urbanisme opérationnel et Maîtrise foncière), ont engagé une collaboration étroite et une politique ambitieuse autour de l'optimisation de l'éclairage public pouvant être définie de la façon suivante : éclairer, oui, mais où il faut, quand il faut.

A travers ce « Plan lumière », en cours d'élaboration avec la population, les associations, le monde scientifique et économique, la Métropole de Montpellier souhaite actionner tous les leviers possibles pour accélérer sa transition écologique et faire figure de métropole exemplaire face à l'urgence climatique.

A partir du lundi 25 octobre, une expérimentation inédite – faisant partie intégrante de ce « Plan lumière » - sera lancée : l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur sept axes routiers de la Métropole. A l'issue de cette première expérimentation de 6 mois, de nombreux bénéfices sont attendus : économies d'énergies tout en maintenant un service adapté aux besoins, préservation de la biodiversité, de l'environnement et de la santé humaine, maîtrise budgétaire, innovation et sécurité.

DÈS LE 25 OCTOBRE, UNE PREMIÈRE PHASE D'EXPÉRIMENTATION SUR DES AXES ROUTIERS SÉCURISÉS, DE 23h30 À 5H DU MATIN

Dès lundi, l'éclairage de sept axes routiers de la Métropole sera éteint de 23h30 à 5 heures du matin. Ces secteurs ont été préalablement définis pour ne pas impacter la sécurité des usagers : ils ne sont fréquentés que par des véhicules (aucun passage en modes doux) et une signalisation routière spécifique a été installée pour maintenir le niveau de rétro-réfection requis.

➤ UNE COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE EN PLACE

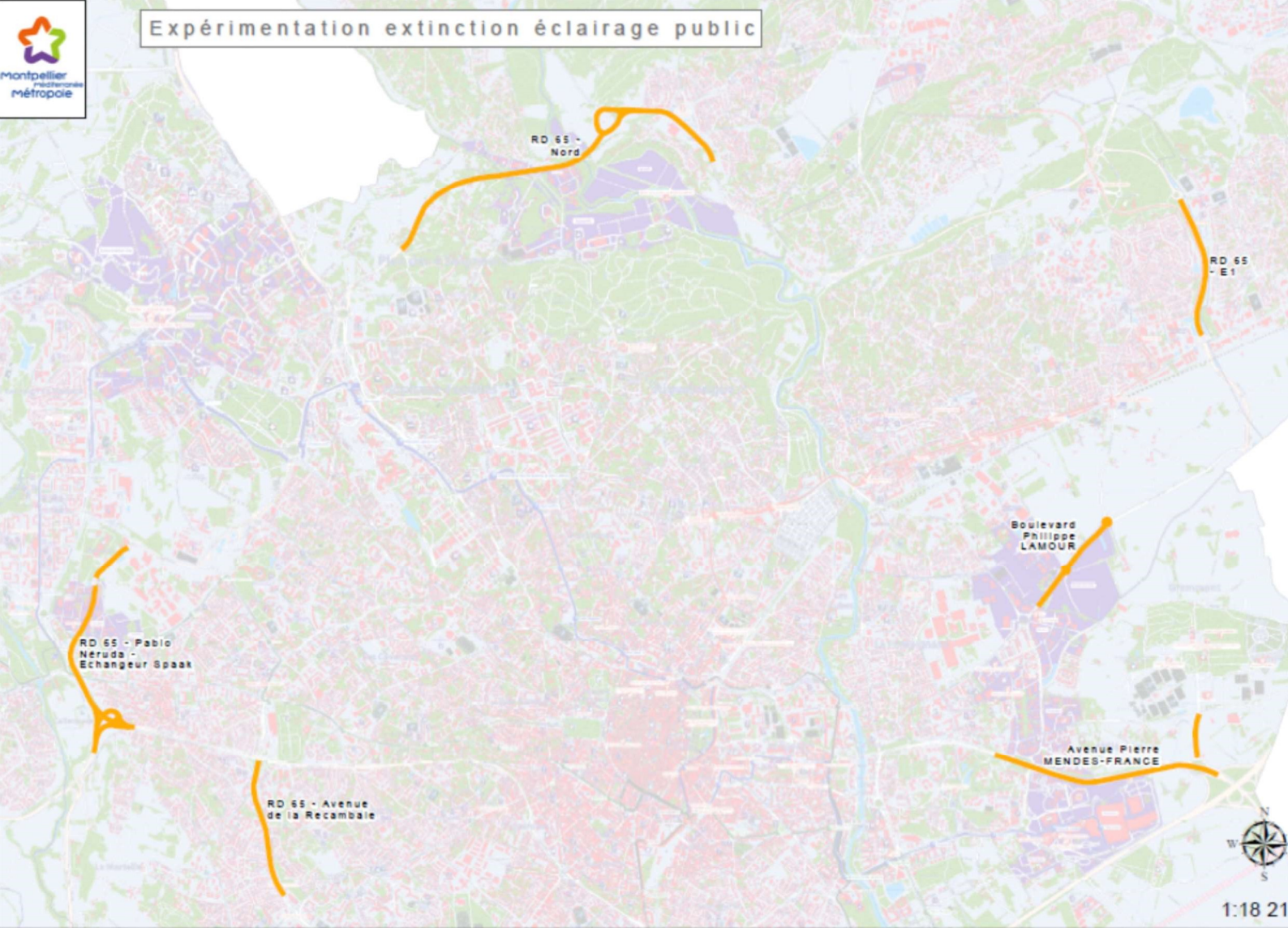
La population est informée de cette expérimentation au moyen d'un arrêté de police et de panneaux d'information (type KD) sur les tracés concernés.

➤ A MONTPELLIER

- **avenue de Grammont** : section entre le rond-point du zénith et le carrefour Albert Einstein
- **avenue Pierre Mendès France** : trémie sous le rond-Point du Zénith + section courante jusqu'au rond-point Evariste Gallois
- **avenue Vincent Auriol** : section courante depuis l'entrée de ville côté Montferrier-sur-Lez jusqu'au rond-point intersection avec la rue des 4 Vents
- **avenue Pablo Neruda / Liberté / Echangeur SPAAK** : avenue Pablo Neruda/Liberté dans sa section courante depuis le rond-point avec Professeur Blayac jusqu'au carrefour Willy Brandt, ainsi que les voies de l'échangeur Willy Brandt
- **avenue de la Recambale** : dans sa section courante depuis la fin de l'échangeur avec l'avenue de la Liberté jusqu'aux cuisines centrales

➤ SUR LES COMMUNES LIMITROPHES

- **boulevard Philippe Lamour** (Castelnau-le-lez)
- **RD65E1** (Castelnau-le-Lez)
- **RD65** (Clapiers + Montferrier- Sur-Lez)



CHIFFRES CLÉS DE L'EXPÉRIMENTATION

- Une 1^{ère} phase d'expérimentation de 6 mois, à compter du lundi 25 octobre 2021
- Une extinction partielle, sur la plage horaire 23h30-5h du matin
- 7 axes routiers identifiés pour leur facilité de mise en œuvre
- 212 000 kWh soit 25 000 € environ / an : économies envisagées sur cette plage d'extinction

212 000 kWh,

soit 25 000€ /

économies annuelles
attendues grâce à
l'expérimentation

VERS L'ÉMERGENCE D'UNE TRAME NOIRE GRÂCE AUX ÉTUDES DE TERRAIN ET À L'USAGE D'IMAGES SATELLITES

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite accroître son action contre la pollution lumineuse et l'identification d'une trame noire sur son territoire permettra de préserver la biodiversité nocturne et crépusculaire. A ce titre, elle s'est associée à l'**Institut National de Recherche sur l'Agriculture l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)** pour étudier dans un premier temps la pollution lumineuse sur la Métropole (que cette pollution soit due à l'éclairage public ou qu'elle soit due aux éclairages extérieurs privés, aux enseignes et aux panneaux lumineux) et déterminer les zones de biodiversité à préserver par le biais d'une trame noire.

Cette collaboration est appuyée par les travaux menés par **la TeleScop**, qui, par l'utilisation d'images satellites à très haute résolution spatiale, permet d'obtenir une analyse fine de la pollution lumineuse sur le territoire.



@PresseMTP

Contact presse – Laure Chazouiller

04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38

l.chazouiller@montpellier3m.fr

newsroom.montpellier3m.fr